



Credit a la consommation non rembourser

Par **bountyjc**, le **30/01/2014** à **13:37**

bonjourndepuis le mois de juillet je recevais des appel téléphonique d'une société de recouvrement pour un crédit contacter avec mon ex conjoint en 1989 et qui n'a pas été rembourser,suite a vos conseils j'ai envoyer un recommander concernant l'Article L311-37 du code de la consommation et que a partir du jour j'enregistrerais la communication et porterais plainte pour harcèlement moral.rnDepuis ce jour plus aucune nouvelle ,mais aujourd'hui je reçois un courrier et Mail d'un Huissier me réclament les sommes du d' un montant avec des intérêt 4630,34 euros sur un prêt de 1588 euros avec une date d'une ordonnance du titre du 31 Mai 1990 que dois-je faire car cette huissier me menace d'une procédure a mon encontre et me donne 2 jours pour rembourser.rnMerci a l'avance de me dire si je dois le contacter.rnCordialement

Par **Marion3**, le **30/01/2014** à **17:23**

Bonjour,rnrnCe courrier vous a t'il été envoyé en Recommandé AR ? (ce dont je doute). Quant au mail ... No comment !rnCet huissier se trouve t'il dans le même département que vous ?rnNe répondez pas Ne le contactez surtout pas ... Vous ne risquez rien.rnrnCordialement.

Par **bountyjc**, le **31/01/2014** à **08:20**

BonjourrnAlors non le courrier n'a pas été envoyer en recommander,l'huissier est bien dans le même département que moi sauf que moi maintenant j'ai changer de départementrnCordialement

Par **bountyjc**, le **04/02/2014** à **07:48**

BonjourrnAlors non le courrier n'a pas été envoyer en recommander,l'huissier est bien dans le même département que moi sauf que moi maintenant j'ai changer de département,at'il le droit de continuer la procéduuernCordialement